

Tous les conseillers étaient présents.

### **Comptes administratifs 2017 et budgets primitifs 2018**

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs et comptes administratifs suivants :

#### **Compte administratif 2017 de la commune**

- Dépenses de fonctionnement	: 238 303,13 €
- Recettes de fonctionnement	: 464 132,76 €
- Dépenses d'investissement	: 136 323,02 €
- Recettes d'investissement	: 69.985,32 €

#### **Budget primitif 2017 de la commune**

- Dépenses et recettes de fonctionnement	: 481.315,00 €
- Dépenses et recettes d'investissement	: 182 947,00 €

#### **Compte administratif 2017 Assainissement**

- Dépenses de fonctionnement	: 26 437,11 €
- Recettes de fonctionnement	: 40 166,12€
- Dépenses d'investissement	: 68 477,72 €
- Recettes d'investissement	: 55.351,17 €

#### **Fixation des taux d'imposition 2018**

- Taxe d'habitation :	8,70 % (+ 1,5 % en 2018)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	12,61 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	45,99 %

#### **Vote des subventions 2018 aux associations**

- Comité des Fêtes	: 160 €
- Comité des Fêtes pour feu d'artifice	: 1 650 €
- Club gym de Saint Hilaire	: 160 €
- Association sportive ASSHML	: 160 €
- Société de Chasse	: 500 €
- Société de Chasse pour aide loyer du local	: 200 €
- Fnaca section St Hilaire	: 160 €
- Marcheurs de l'Aigüe Blanche	: 160 €
- Club St Hilaire Amitiés	: 160 €
- Les Inséparables	: 160 €
- Les Inséparables organisation foire annuelle	: 300 €
- Association France Alzheimer Loire	: 80 €
- Centre Léon Bérard lutte cancer	: 80 €
- Secours Populaire	: 80 €
- Restos du cœur	: 80 €
- Amavie Forez	: 32 €
- Sou des Ecoles Publiques	: 300 €
- Voyages scolaires, 25 % du montant du voyage, dans la limite de 50 €.	
- Ecole Saint Joseph par élève de la commune	: 814 € soit 7.326 €
- Saint Hilaire Evasion sportive	: 160 €
- ADMR pour portage repas	: 477 €
- Maison Familiale Rurale Montbrison 50 € / élève	: 50 €
- Lycée Agricole Ressins 50 € / élève	: 50 €

#### **Questions diverses**

Le devis de l'entreprise ORELUT Bois pour le raménagement de la couverture de l'église et le remplacement des tuiles défectueuses est approuvé pour un montant de 5 184,18 € TTC

**Date à retenir :** Cérémonie du 8 mai : la commémoration aura lieu le dimanche 6 Mai à 10 h 15.